

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

tendant à proroger les mandats de membres du conseil d'administration du District de la région parisienne.

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1967.

Le Président,
Signé : André MERIC.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 1^{re} lecture : 260, 287 et in-8° 28.
2^e lecture : 363, 370 et in-8° 43.

Sénat : 1^{re} lecture : 301, 314 et in-8° 140 (1966-1967).
2^e lecture : 330 et 334 (1966-1967).
